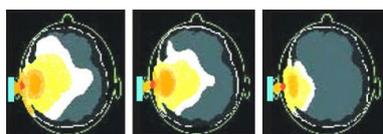


<https://www.ricochets.cc/Penaliser-l-exposition-d-autrui-aux-rayons-electro-magnetiques.html>



# Pénaliser l'exposition d'autrui aux rayons électro-magnétiques

- Les Articles -



Date de mise en ligne : dimanche 18 février 2018

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Nos quotidiens sont de plus en plus saturés par les ondes électro-magnétiques (Wifi, Linky, etc) dont le caractère cancérigène est affirmé par l'OMS.

Une question dès lors se pose. Ces rayonnements ignorent les murs. Est-il admissible que l'on mette la vie de ses voisins en danger ?

Est-il admissible qu'une commune - les risques morbides étant probables - dégrade la salubrité publique en fournissant des points d'accès Wifi extérieurs , mettant le voisinage en danger ?

C'est avec impatience que l'on attend les premières plaintes et les premiers procès. Avec comme objectif l'éviction universelle des systèmes rayonnants : il convient en effet de donner à l'exposition volontaire d'autrui à des perturbations dangereuses la qualification pénale de « mise en danger de la vie d'autrui ».